

Annexe 2 : Description des unités paysagères de la Manche et de leur sensibilité

ANNEXE 2 : Description des unités paysagères de la Manche et de leur sensibilité

<i>N°</i>	<i>Libellé de l'unité paysagère</i>	<i>Caractéristiques majeures</i>	<i>Sensibilité et recommandations vis à vis de l'éolien</i>
1.1.1	La baie du Mont Saint Michel	<p>Aux confins de la Basse-Normandie et de la Bretagne, le Mont-Saint-Michel offre le spectacle unique de son rocher couronné de prestigieux édifices religieux en vis-à-vis du roc dénudé de Tombelaine. L'immense baie découverte par un jusant exceptionnel lui sert d'écrin. L'accès au Mont a suscité la création d'une digue en terre-plein qui accueille une marée de véhicules conduisant vers le mont 1 500 000 visiteurs par an.</p> <p>Cet ouvrage, aujourd'hui remis en cause, a fortement accéléré l'ensablement progressif de la baie qui se couvre de prés salés : les herbus.</p>	<p>Au regard de la forte valeur paysagère de ces territoires, de leurs dimensions historiques, touristique et/ou emblématique (sites classés, espaces remarquables et zones naturelles), l'implantation d'éoliennes y semble peu opportune.</p> <p>Quelle que soit la zone, il existe des incompatibilités réglementaires.</p> <p>Ces paysages côtiers au caractère naturel fortement marqué doivent être préservés.</p> <p>Ils représentent un des atouts majeurs du département</p>
1.3.1	Côte sableuse à havres	<p>De Barneville-Carteret à Granville se déploie un littoral sablonneux, modelé par une succession de havres délimités par des cordons littoraux qui composent un paysage très original. Les plages et la facilité d'accès à la côte sont à l'origine d'un important développement balnéaire sur cette façade maritime bien exposée au couchant. La route côtière, légèrement en retrait à l'arrière d'un massif dunaire souvent important, alterne les passages en bord de mer et à l'intérieur des terres. L'accès aux plages est le plus souvent lié à des chemins de traverse qui offrent du paysage maritime des vues en «fenêtre». Les havres, vastes abris protégés par une flèche dunaire, offrent à cette partie du littoral sa si particulière identité.</p>	
1.5.1	Chausey une "escadre" sur la mer	<p>Plateau rocheux à demi submergé à marée haute, l'archipel de Chausey s'étend à une dizaine de milles marins de la côte au droit de Granville. La Grande Ile, la seule terre hospitalière, d'une superficie de moins d'un kilomètre carré, a été désertée par ses habitants sédentaires pour n'accueillir que les touristes à la belle saison.</p>	
1.2.6	Côte ouest du Cotentin Falaises et plages dessinées en croissant.	<p>La courbure concave des anses multiplie les points de vue sur les paysages côtiers qui s'articulent sur les vigoureuses pointes des caps auxquels s'accrochent les deux grands champs dunaires de la Basse-Normandie. La côte des anses et des caps est aussi le paysage de la technologie : la centrale électronucléaire de Flamanville fut installée sur le cap qui la divise en son centre, tandis qu'apparaît au nord l'immense site de la Hague, surtout présent la nuit, comme une ligne lumineuse.</p>	

1.2.1	Côte à falaises déchiquetées La côte sauvage de la Hague	Cette portion de côte à falaises, orientée vers le sud-ouest, est un paysage sauvage que l'on découvre tardivement par un réseau de voies perpendiculaires au littoral. Elle n'a que peu de relations visuelles directes avec son arrière-pays. Seul le sentier des douaniers de la pointe de la Hague offre au piéton une vision continue du trait de côte.	<p>Au regard de la forte valeur paysagère de ces territoires, de leurs dimensions historiques, touristique et/ou emblématique (sites classés, espaces remarquables et zones naturelles), l'implantation d'éoliennes y semble peu opportune</p> <p>Quelle que soit la zone, il existe des incompatibilités réglementaires.</p> <p>Ces paysages côtiers au caractère naturel fortement marqué doivent être préservés. Ils représentent un des atouts majeurs du département</p>
1.4.1	Côte plate à murets de pierres Basse plate-forme du Cap de la Hague	Ce paysage de côte, frangée d'îlots et de prairies encloses de murets de pierres qui forment un ensemble profondément original, se déploie entre l'anse Saint-Martin et le rocher du Calenfrier et constitue l'avancée la plus occidentale du Cotentin. On le découvre à partir de routes perpendiculaires à la côte, à l'exception de la partie sud-est et de l'anse Saint-Martin qui sont bordées par une route parallèle au littoral. Le sentier littoral, continu sur tout le pourtour de l'unité, offre au piéton le spectacle de la côte et des prairies encloses qui la bordent.	
1.2.2	Falaises septentrionales de la Hague. Le littoral de Jean-François Millet	Sur le revers septentrional de la Hague, l'enchaînement des anses et des pointes, la disposition en croupe de la falaise et la faible présence d'habitat font de cette partie de la côte un paysage immuable et sauvage.	
1.2.7	La côte septentrionale du Cotentin	Entre la grande rade de Cherbourg et la pointe de Barfleur, le littoral dessine deux arcs, l'un tourné vers le sud et dominé directement par les plateaux du haut Val de Saire, puis l'autre tendu vers le nord et bordé d'une basse plate-forme ancienne d'érosion marine.	
1.4.2	La côte du Val de Saire	Du phare de Gatteville à l'île de Tatihou, la côte du Val de Saire, où les cultures légumières arrivent en bord de mer, assure la transition entre les falaises du Cotentin septentrional et les plages sableuses du Plain.	
1.3.2	Plages et marais littoraux (Plain)	Le littoral du Plain est un paysage organisé en strates parallèles sur un trait de côte rectiligne qui s'étend de la baie des Veys à Saint-Vaast-la-Hougue. Derrière un estran sablonneux largement découvert à marée basse, un étroit cordon littoral porte un ruban discontinu d'urbanisation balnéaire. En arrière de ce cordon se déploie une zone humide de marais découpés par des rigoles perpendiculaires, jusqu'au pied d'une falaise morte d'ampleur moyenne sur laquelle s'est installée toute une chaîne de villages ruraux. La faible hauteur de la végétation de la zone humide offre des vues lointaines sur la mer, depuis la falaise morte.	
1.5.2	Les îles Saint-Marcouf. Trois îlots pour les oiseaux	Trois lambeaux de terre, perdus en mer au large du Plain, offrent aux oiseaux leur refuge et montrent les témoignages de l'architecture militaire du XIXe siècle.	

1.1.2	La baie de Veys	Ce paysage «d'entre mer et terre» se déploie à la charnière qui unit les grands bocages du Plain et du Bessin. Zone d'estran infini qui peu à peu gagne sur la mer, la Baie des Veys devient un paysage de mise en valeur, qu'exploitent agriculteurs et ostréiculteurs. La combinaison de la sédimentation et des aménagements agraires crée le paysage actuel de la baie qui apparaît comme une plaine agricole devant une plaine marine.	<p>Au regard de la forte valeur paysagère de ces territoires, de leurs dimensions historiques, touristique et/ou emblématique (sites classés, espaces remarquables et zones naturelles), l'implantation d'éoliennes y semble peu opportune</p> <p>Quelle que soit la zone, il existe des incompatibilités réglementaires.</p> <p>Ces paysages côtiers au caractère naturel fortement marqué doivent être préservés. Ils représentent un des atouts majeurs du département.</p>
3.0.5	Le bas Val de Saire, une campagne légumière	Ce paysage de campagne découverte se déploie entre l'escarpement de la Pernelle et la mer. Hier bocagère, cette terre est devenue ouverte lorsque se sont développées les cultures légumières qui remplacent aujourd'hui prairies et talus.	
4.2.2	La Hague bocagère	La partie nord de la presqu'île de la Hague, protégée des vents de sud-ouest souvent violents, bénéficie d'une végétation arborée qui en fait un paysage de bocage en contraste avec la "Hague sauvage" des landes qui jouxte la côte sud.	
4.5.1	La Hague des grands horizons, un bocage à longues perspectives sur les landes	Arrière-pays de la côte "au vent", la Hague des grands horizons n'était qu'un paysage ouvert, sauvage et naturel, qui valait, à cette extrême pointe du Cotentin, son surnom de "Finistère Normand". C'était le monde de la lande à ajoncs, où seuls quelques vallons abritaient des arbres rabougris. L'homme y était peu visible, se contentant de mettre en valeur ce rude paysage par quelques cultures et des pacages de moutons. Depuis une vingtaine d'années, ce lieu à la rude beauté est devenu, avec la construction de l'usine de retraitement des déchets radioactifs de la COGEMA, le lieu d'une modernité... bien souvent controversée.	
5.2.5	Le semi-bocage à têtards	Malgré des restructurations agraires drastiques, ce paysage a conservé un caractère tout à fait singulier qui se fonde sur une pratique d'émondes courtes, traitées en têtards. Les silhouettes trapues de ces arbres donnent à ce paysage, bien encadré par deux versants est et ouest, une échelle et une personnalité uniques. L'aménagement agraire et la replantation de peupliers, en particulier le long des routes, marquent fortement ce paysage désormais ouvert.	
			<p>Le paysage fortement déstructuré ouvre des perspectives lointaines notamment vers le nord en direction du Mont St Michel et de la baie. L'implantation d'éoliennes entre la baie et les Montjoies risque d'entrer en concurrence avec le Mont-Saint-Michel.</p> <p>Le volet paysager des projets devra prendre en considération cette notion en étudiant les covisibilités que peuvent générer les implantations dans les cônes de vue (au sens panoramique du terme) depuis les Montjoie.</p>

6.4.1	La poiraaie claire du Domfrontais	Bas-pays au relief doucement ondulé autour de ses vallées principales, la poiraaie est puissamment limitée au nord par l'escarpement linéaire du grès armoricain. Elle est marquée, en son centre, par une colline de roches dures : le Mont Margantin. Au sud, la limite en est la frontière interrégionale qui correspond, plus ou moins, au tracé de la vallée de la Mayenne. Ce paysage unique en France fut labellisé au début des années 90 comme "paysage de reconquête".	Zone patrimoniale et d'Appellation d'Origine Contrôlée de la poiraaie dans laquelle des superstructures monumentales telles que les éoliennes présenteraient une rupture d'échelle avec ce patrimoine végétal.
7.3.3	Les gorges de la Haute-Sienne et du Thar	Entre Villedieu-les-Poêles et le littoral granvillais, un plateau, profondément entaillé par la Sienne et ses affluents puis par le petit fleuve côtier du Thar, détermine un paysage de gorges encaissées. La route qui joint Avranches à Gavray domine quelques aperçus de ces gorges fortement intériorisées par les boisements de leurs versants.	Les vallées encaissées : paysages étirés et assez peu larges, formant des entités de forte valeur esthétique. Elles paraissent globalement peu propices aux implantations d'éoliennes. Seules des implantations en limite de ces unités, soit très en retrait de la rupture de pente des vallées pourraient être acceptables.
7.3.1	La vallée de la Vire	Le cours moyen de la Vire, à l'aval de Campeaux, joue avec les reliefs armoricains pour composer des paysages variés mais déterminés par un encaissement profond du cours d'eau. La Vire coule d'abord parallèlement aux axes de relief, empruntant un chemin qui prolonge celui de son affluent la Soulevre puis, au nord de Pont-Farcy, elle entaille du sud au nord les hauteurs du bocage et enfin serpente dans son val jusqu'à Saint-Lô.	
6.2.3	Les "landes de Lessay", un paysage qui ne mérite plus son nom	Véritable îlot désert compris entre le bocage et l'openfield arrière littoral qui jouxte la côte des havres, les anciennes landes de Lessay, si elles ont perdu leur physionomie originelle demeurent un pays peu habité. Les bois de pins ont souvent remplacé la lande qui n'existe plus que de façon résiduelle.	Secteur à forte valeur patrimoniale naturelle. Les vastes espaces ouverts se prêtent peu à l'implantation d'éoliennes.
5.3	Les "cinq montagnes" du Cotentin	A l'ouest de l'isthme du Cotentin, cinq "îles" de grès durs se dressent au-dessus des grands marais. Couvertes de bois et de landes pour l'une d'entre elles, elles se distinguent nettement du paysage plan bocager qui les environne.	La structure paysagère de cet espace doit conserver les monts comme éléments repères majeurs. L'implantation d'éoliennes risque d'en perturber et d'en banaliser la perception.
2.0.3	Les marais du Cotentin et du Bessin	Blanchis par la montée hivernale des eaux, les marais sont un monde à part à la charnière du Cotentin et du Bessin. Rivières et fleuves côtiers y serpentent paresseusement, mêlant leurs sédiments à ceux qu'apporte le flot de la Manche. Nourris d'alluvions, sans cesse renouvelés, ils composent un milieu fort riche que les hommes disputent aux éléments.	Les zones de marais, vastes étendues planes, semblent mal s'accommoder d'éléments verticaux de grandes dimensions que sont les éoliennes ; Certains versants peuvent se prêter d'avantage à de tels projets, mais ce sont surtout les plateaux qui les enchâssent qui offrent des possibilités d'implantations pertinentes.

4.3.6	Les tableaux bocagers de Cerisy-la-Salle	Un relief est-ouest émerge du bocage coutançais et s'habille de haies dans un ordonnancement vigoureux qui en fait un paysage tout à fait singulier, partageant en deux parts égales le centre du département de la Manche.	Il s'agit de paysages aux crêtes formant des limites visuelles fortes aux paysages environnants. Les implantations devront s'effectuer en recul des lignes de crêtes et des ruptures de pentes afin d'éviter les effets guirlande ou d'écrasement.	
7.1.2	L'escarpement du Bocage méridional	L'escarpement méridional apparaît dans le paysage comme une ligne de structure majeure. Vu à longue distance, il constitue l'horizon de la partie sud des départements de l'Orne et de la Manche. Sa forte visibilité se fonde sur l'importance de la dénivellation, sa rigidité et la présence fréquente de bois qui en coiffent le sommet et le soulignent.		Dans les parties Ouest de ces unités paysagères l'implantation d'éoliennes entre la baie et les Montjoies risque d'entrer en concurrence avec le Mont-Saint-Michel. Le volet paysager des projets devra prendre en considération cette notion en étudiant les covisibilités que peuvent générer les implantations dans les cônes de vue (au sens panoramique du terme) depuis les Montjoies.
5.2.4	Le Val de Sée dans son écrin, un bocage original en voie d'effacement	Entre deux escarpements d'axe est-ouest s'étale une plaine verdoyante au sein de laquelle serpente le fleuve côtier de la Sée, nourri par de nombreux petits affluents disposés en "arêtes de poisson". L'ensemble forme un bocage très géométrique dont la rigueur fut autrefois fortement soulignée par un réseau dense de haies et de "fossés". Ce paysage couloir est un axe majeur de communication entre Avranches et son arrière-pays.	Large vallée bordée par le sud par l'escarpement du bocage méridional. Ce secteur complexe cumule les difficultés d'implantation liées aux crêtes (effet guirlande) ainsi que celles liées aux vallées (implantation nécessairement en retrait des bordures)	
6.2.1	Le haut Val de Saire boisé	Au nord-est du Cotentin, un plateau fortement boisé constitue un écrin intimiste pour les vallées profondes du réseau de la Saire. Dans ce paysage touffu, le hêtre est l'essence principale et les espaces ouverts sont découpés par de basses haies.		

3.0.6	Un ancien bocage délibérément ouvert par les remembrements au sud de Ducey	Au sud de l'Avranchin et à l'est de l'arrière-pays de la Baie du Mont-Saint-Michel, se déploie un paysage issu des remembrements radicaux des années 60 : la région située au sud de Ducey est une campagne ouverte qui a pris la place d'un bocage puis fut tardivement habillée de grandes lignes de peupliers.	Ce sont des anciens bocages très déstructurés qui offrent des perspectives lointaines. L'implantation d'éoliennes doit tenir compte de cette situation et pour la partie ouest de ce secteur, intégrer les Montjoies à forte valeur patrimoniale. Le volet paysager des projets devra prendre en considération cette notion en étudiant les covisibilités que peuvent générer les implantations dans les cônes de vue (au sens panoramique du terme) depuis les Montjoies.
4.4.3	L'Avranchin oriental	Au pied de l'escarpement de Mortain se déploie un paysage qui tire son originalité de sa fragilité même : bocage régressif au point d'en devenir transparent, il apparaît comme une ponctuation d'arbres, ouvrant de larges vues sur des lointains offerts par les ondulations du relief.	
4.2.1	La Manche centrale	Les bocages, clos de la Manche Centrale, apparaissent comme le poste "avancé", vers l'ouest, des structures bocagères bas-normandes. Pays de faible relief, ils sont perçus comme des espaces fermés où la vue porte peu, car elle se heurte à de fortes haies sur talus, rendues opaques par une basse strate et un bel étage arboré.	Espaces bocagers aux reliefs doux mais marqués par la forte présence d'habitats. Les difficultés majeures d'implantation liées à la dispersion de cet habitat supposent de ne pas disséminer les éoliennes sur les espaces libres au risque de créer un effet de mitage du paysage.
4.4.4	Le Haut Bocage transparent, aux talus en dentelle	Une succession de paysages en tableaux s'étend entre la forêt de Saint-Sever et le versant nord de la vallée de la Sée. Ces hauteurs copieusement arrosées se distinguent par la présence de hauts talus lessivés, dans lesquels les racines des arbres dessinent de curieuses sculptures entrelacées d'où émergent, rectilignes et lisses, les troncs de hêtres.	Le caractère boisé et vallonné des entités paysagères constitue des éléments plutôt favorables à l'intégration de projets. La complexité du relief et du paysage qui en résulte sont des éléments à prendre en compte au cas par cas, selon des critères d'aménagements paysagés au contact d'un existant sensible.
7.4.2	Les hauts pays de l'ouest ornaï et du Mortainais	Situé au cœur de la région, point de rencontre des trois départements qui la composent, le Haut-Pays est un paysage rude, marqué par un relief complexe modelé par les cours d'eau qui en divergent comme d'un château d'eau.	
4.4.1	Le Bassin de Vire dans son écrin de hauteurs boisées	Paysage en écrin, pris entre les hauteurs de Saint-Sever et le Haut Pays du bocage, le Bassin de Vire, est un ancien bocage fortement dégradé par les mutations agricoles successives. L'habitat dispersé, caractéristique de ce paysage, montre ses bâtiments de schiste aux toits d'ardoise, à dominantes grises auxquels se mêlent les bâtiments d'exploitation récents.	Ce plateau au bocage déstructuré offre des visions lointaines dans lesquelles des implantations d'éoliennes doivent se concevoir comme des éléments repères, voire participant à une restructuration de l'espace.

4.3.3	Le Bocage en tableaux	Aux confins du Bessin et des hauts bocages centraux de la Basse-Normandie, une série de vallées parallèles sud-ouest/nord-est offrent d'amples tableaux paysagers habillés par un bocage dont la régularité est soulignée par l'habitat.	Les éléments structurant l'espace sont ici les buttes et coteaux, le bocage, les massifs boisés, les éléments architecturaux remarquables. Il conviendra que l'on évite des implantations systématiques sur les quelques buttes repères.
4.1.2	Le Plain, haies rabaissées et grand damier	Le Plain est, à l'instar du Bessin voisin, un bocage à grandes mailles, constitué, entre le XVIIe et le XIXe siècle, sur un paysage originel de campagne découverte labourée. Les voies de communication vers Cherbourg traversent ce paysage ouvert aux perspectives lointaines. Il est bordé, vers l'ouest, par les marais qui encadrent le cours du Merderet et, à l'est, par les marais arrière-littoraux qui suivent le trait de côte entre la Baie des Veys et le Val de Saire.	Ce plateau aux grandes parcelles bocagères offre des perspectives lointaines en raison de la quasi-disparition de la strate arborée haute. Des structures monumentales telles que les éoliennes seront donc très en vue. L'attention doit être portée sur le risque de mitage du paysage généré par la dissémination d'éoliennes au gré des espaces disponibles éloignés de l'habitat.
4.3.1	“Le Cotentin secret au vert bocage” (Georges Pillement)	Paysage marqué par une succession de croupes et de vallons, la partie occidentale de l'arrière-pays du Cotentin peut être qualifiée de “bocage collinaire”. Les haies y sont denses et complètes. La vigueur relative du relief crée des paysages en tableau, malgré une fermeture de la vue sur les limites d'enclos. Une impression de “touffeur verte” s'en dégage.	Ces zones bocagères boisées vallonnées sont plutôt favorables à l'accueil de l'éolien sous réserve d'éviter le saupoudrage et la saturation de l'espace par les machines. Certains éléments patrimoniaux doivent être pris en considération.
6.2.1	Le haut Val de Saire boisé	Au nord-est du Cotentin, un plateau fortement boisé constitue un écrin intimiste pour les vallées profondes du réseau de la Saire. Dans ce paysage touffu, le hêtre est l'essence principale et les espaces ouverts sont découpés par de basses haies plessées.	